



## ***Wallonie 2030 : anticiper les bifurcations stratégiques et choisir les comportements positifs***

### ***Fabrique Gouvernance territoriale régionale et territorialisation des politiques***

#### **Rapport des travaux par Luc Maréchal et Dominique Hicguet**

---

Participants : Batsalle Helen Barthe, Bosquillon Laurent, Burnotte Daniel, , Demortier Henri, Devillet Guénaël, Elleboudt André, Granville Olivier, Hanin Yves, Hicguet Dominique (rapporteur), Tellier Véronique, Lejeune Zoe, Mairesse Christophe, Maréchal Luc (animateur, rapporteur), Marek Allyson, Ramelot Christine, Van Cutsem Michaël (modérateur, conseiller).

La Fabrique s'est réunie les 27 mai, 14 et 28 juin 2010, dans les locaux du BEPN.

#### **Domaine de travail de la Fabrique**

Précisons d'emblée que le domaine couvert par la Fabrique comprend d'une part les politiques qui visent explicitement la gestion du territoire (par exemple les plans de secteurs), d'autre part celles qui ont implicitement un impact territorial significatif. La plupart des actions, qu'elles émanent d'individus, d'entreprises, d'institutions ou d'organismes publics touchent le territoire, ainsi la construction d'un bâtiment - à quelque usage que ce soit - concerne une ou plusieurs parcelles de terrains sans qu'on puisse inférer un impact territorial structurel. Par contre, à titre d'exemple, la constitution de l'Eurométropole « Lille-Tournai-Courtaai », si son périmètre ne concerne qu'une partie relativement petite du territoire wallon, a un impact sur la dynamique territoriale de l'ensemble de la Wallonie par sa logique même et par l'importance des villes aux frontières de la Wallonie dans le modèle spatial de développement de celle-ci.

Les participants et participantes de la Fabrique proviennent de tous les horizons géographiques de la Wallonie ; professionnellement ils travaillent dans des administrations régionales et provinciales, des bureaux d'étude, des organismes culturels, des intercommunales de développement, des universités. Sectoriellement, ils officient dans les domaines de la santé, de l'économie, de la sociologie, du développement rural, de la recherche, de l'aménagement du territoire, des politiques européennes, des activités culturelles.

Comme pour l'ensemble des Fabriques, la démarche est d'évoquer des événements ou des décisions qui prennent relief à partir de la vision, du regard propre à chacun des participants, de croiser par le débat ces « moments », de les sélectionner et enfin de les aligner sur la ligne du temps. Le parti est de produire un schéma simple qui puisse servir d'appui à un large débat. Le but n'est donc pas d'être exhaustif. Le style employé s'inscrit dans cette

logique : « à la hussarde » ne s'embarrassant pas trop de nuances pour cliquer les évolutions, les nœud

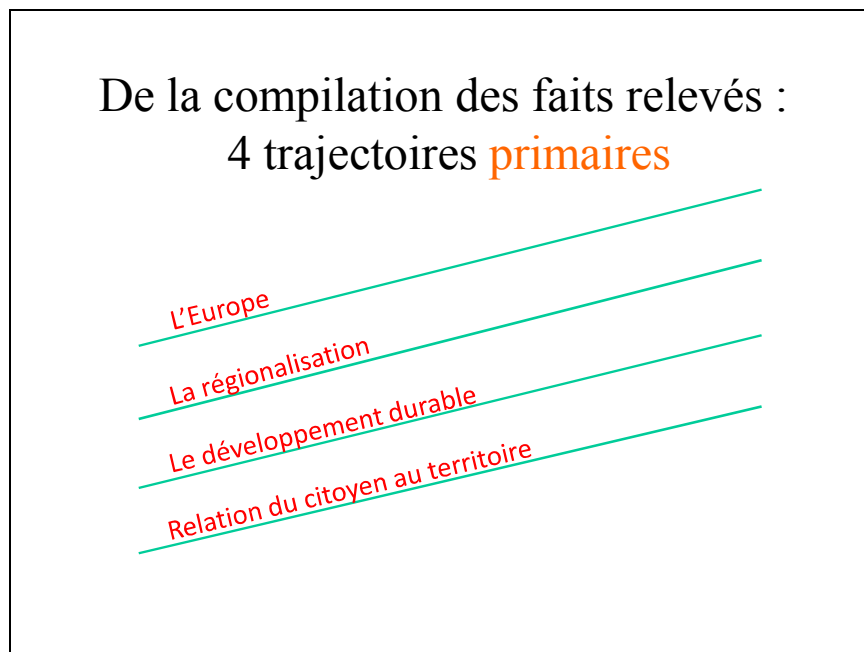
Par ailleurs, il s'agit de permettre une lecture transversale de la production des différentes Fabriques et de mettre en miroir les comportements inadaptés ou souhaités<sup>1</sup>, pour alimenter une réflexion collective.

## 1. Etape rétrospective : identification et analyse des bifurcations et alternatives passées

### 1.1. Mise en perspective des moments critiques et du contexte des 20 dernières années

Dans la démarche de rétrospective, il a paru indispensable de **reculer l'horizon temporel** de plus de vingt ans pour prendre en considération un événement structurant : la fixation de la frontière linguistique en 1962.

Les faits, événements et décisions ont été regroupés sur quatre **trajectoires primaires**.



Deux trajectoires ont été retenues pour la suite des travaux de la Fabrique : l'Europe (traj. 1) et la régionalisation (traj. 2) sans qu'on puisse inférer une minorisation des trajectoires non retenues quant à la problématique territoriale (cf. infra).

En ce qui concerne ces dernières trajectoires, on pointera les éléments suivants sans les approfondir.

1. La relation du citoyen au territoire est centrale et au cœur de la mise en œuvre des politiques, mais elle demande à être analysée en profondeur, ce qui n'était pas possible dans les contraintes de temps qui étaient les nôtres et face à un matériau dispersé ainsi qu'à un champ d'analyse trop peu exploré.

<sup>1</sup> Dans les tableaux qui suivent on a connoté chaque alternative de comportements inadaptés ou souhaités. Pour une explicitation précise de ceux-ci et du cheminement méthodologique qui les fondent, voir sur ce site l'article de Philippe Destatte : *Anticiper les bifurcations stratégiques et choisir les comportements positifs* (NDLR).

On a pointé deux phases :

a) l'action des mouvements urbains ou environnementaux qui est centrée sur une vision de l'intérêt collectif dans une perspective globale et sociétale ;

b) à partir de circa 1990, les actions sont plus centrées sur la défense d'intérêts particuliers (d'où l'expression « Nimby ») et l'environnement au sens strict du terme. On est dans une logique consumériste du point de vue territorial : la logique est plus de proximité et d'impact direct.

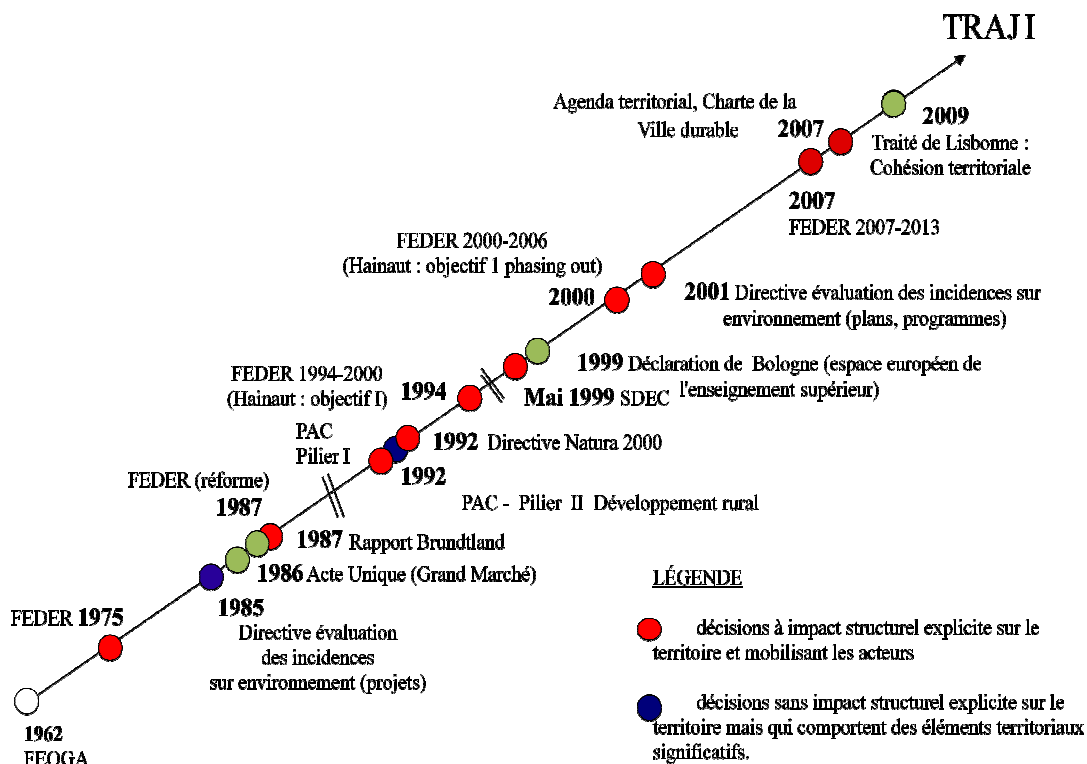
2. Le développement durable a été appréhendé à travers les trajectoires Europe et Régionalisation, même si on aurait pu en faire une trajectoire spécifique ; mais le temps a manqué pour « territorialiser » en profondeur le développement durable. Nous ne pouvons, à notre décharge, que constater que souvent est évoquée la territorialisation des politiques, mais que l'on ne va guère plus loin que cet énoncé. Vaste chantier ouvert donc !

### La trajectoire de base : un mixte entre agenda européen et régionalisation

La trajectoire de base combine dans un faisceau les deux trajectoires primaires, comme l'illustrent les trois schémas qui suivent.

#### Trajectoire 1 : le prisme européen

### **RÉTROSPECTIVE** Trajectoire 1 : l'impact du prisme européen sur une Région qui se construit



Au long des années couvertes par la phase rétrospective, quatre paquets de décisions font passer la Région qui se construit par le prisme européen, à la fois par les financements

qu'il génère et par l'impact territorial des politiques communautaires menées mais aussi par les modes de gouvernance territoriale qu'il induit : a) la politique de cohésion économique, sociale et territoriale<sup>2</sup> : si le Fonds européen de développement régional (FEDER) date de 1975, c'est en 1987 que cette politique présente une configuration proche de celle que nous connaissons en 2010. En effet l'entrée en vigueur de l' « Acte unique européen », qui modifie le traité de Rome, ouvre le grand marché permettant la libre circulation des personnes, des biens et des services. En même temps et en lien avec cette libre circulation est assurée le renforcement de la solidarité : la cohésion économique et sociale, avec concrètement la réforme des fonds structurels de nouvelle génération 1988-1993. Il importe de relever au travers de ces évolutions les programmes Interreg, particulièrement ceux de nature transfrontalière, et surtout la politique de cohésion avec la désignation en 1993 du Hainaut en Objectif 1.

b) la politique environnementale : d'une part avec les études d'incidence sur l'environnement (d'abord sur les projets en 1985, ensuite sur les plans et programmes en 2001), d'autre part la directive Natura 2000 tant pour la logique qui l'inspire que les vastes territoires concernés ;

c) le pilier II de la politique agricole commune (PAC) avec le développement rural ;

d) le chemin de la construction d'une dimension territoriale, d'une part dans les politiques européennes communautaires (particulièrement la dimension urbaine), d'autre part dans une démarche essentiellement intergouvernementale ponctuée par le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) en 1999, l'Agenda territorial et la Charte de la ville européenne durable de Leipzig en 2007, avec en 2009 la cohésion territoriale reconnue dans le Traité de Lisbonne.

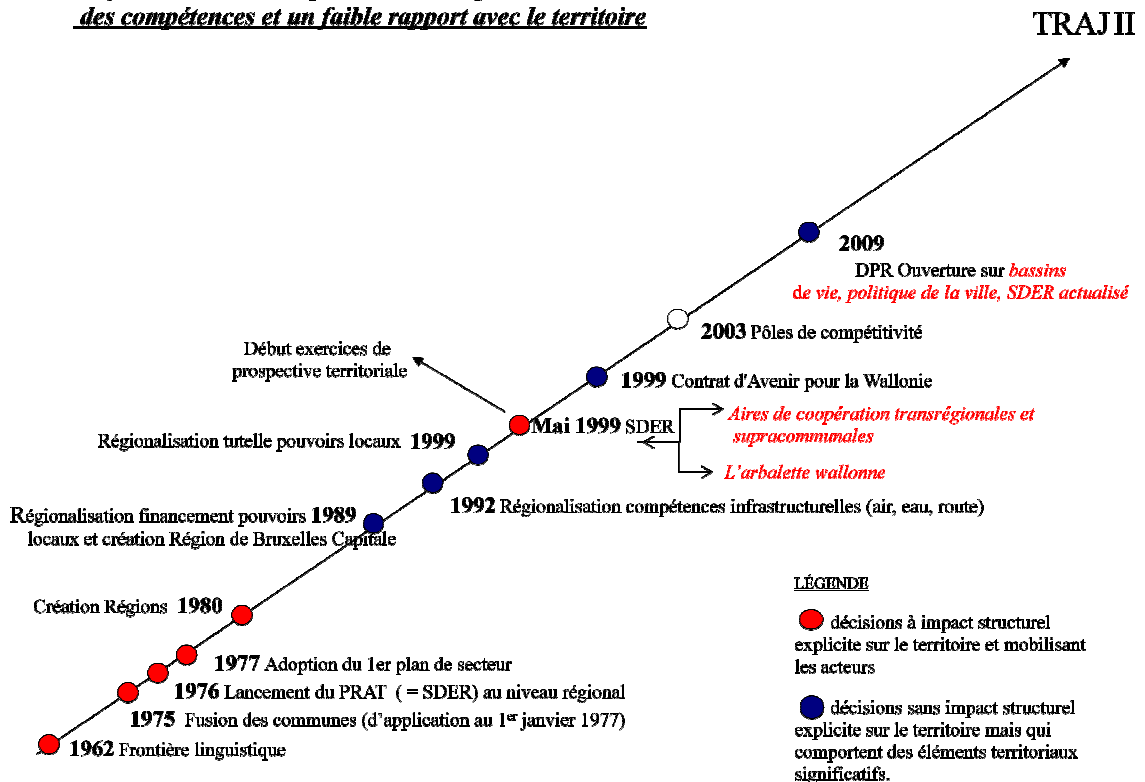
Ajoutons le Rapport Brundtland (1987, d'origine onusienne), mais qui a irradié l'ensemble de la période. La stratégie européenne adoptée en 2001 à Göteborg est un moment de transfert au sein des dispositifs européens de ce qui est initié par ledit rapport. Enfin, le processus de Bologne d'origine intergouvernementale a un impact structurant sur le paysage territorial de l'enseignement supérieur et sur le territoire de la Région dans sa globalité ; à une autre échelle territoriale, l' « espace européen de la recherche » se met en place sous l'impulsion de la DG Recherche de la Commission.

---

<sup>2</sup> Egalement connue dans le langage commun sous le nom de politique régionale, des fonds structurels (Feder orienté vers les régions ou des zones adloc, Fonds de cohésion vers les États, l'Instrument structurel de préadhésion, etc.).

## Trajectoire 2 : le processus de régionalisation

### Trajectoire 2 : un lent processus de régionalisation avec un émiettement des compétences et un faible rapport avec le territoire



Revenons à la trajectoire régionale, deux événements l'inaugurent : la fixation de la frontière linguistique en 1962, moment majeur dont on redécouvre périodiquement le poids car un territoire c'est d'abord une limite ; ensuite la fusion des communes avec les nouveaux conseils communaux installés en janvier 1977 sur base des nouvelles communes définies en 1975. Cette fusion, avec la réduction drastique du nombre des communes et le volume important et croissant des compétences des élus locaux, affecte structurellement la relation Région-Communes pour déboucher sur une rythmique que nous avons qualifiée par l'expression de « yoyo entre sous-régionalisme et affirmation de la Région » désignant en cela le jeu cyclique de « moins de région » pour plus de pouvoir aux communes, et inversement.

Cette première tranche temporelle de la rétrospective est particulièrement féconde dans le champ territorial stricto sensu, elle est marquée par la décision en 1976 d'élaborer un plan régional d'aménagement du territoire (PRAT) pour la totalité de la Wallonie (alors qu'en Flandre, l'exécutif régional décidait d'élaborer un plan par province), par l'adoption en 1977 du premier des 23 plans de secteurs qui allaient couvrir en 1987 toute la Wallonie. Enfin la révision constitutionnelle met en place les régions. Cette première tranche dans le temps est celle où de facto les Régions exercent des compétences, et parmi les premières compétences régionalisées l'aménagement du territoire.

On entre à partir de 1980 dans une période de transfert de compétences et d'organisation institutionnelle et administrative, le personnel politique wallon est mobilisé par d'autres chantiers, le territoire s'estompe. L'adoption du Schéma de développement régional (SDER) en 1999 intervient presque à contre-courant. Deux facteurs explicatifs : d'une part un gouvernement qui a pris conscience du hiatus entre l'adoption proche du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) au niveau européen (alors que la Wallonie a joué un rôle clé dans le lancement de ce dernier), d'autre part bien qu'ayant

démarré plus tard les Régions flamande et bruxelloise avaient déjà adoptés un plan stratégique territorial (Strukturplan Vlaanderen en 1997, Plan régional de développement (PRD) en 1995). La Déclaration de politique régionale complémentaire du Gouvernement wallon (1997) est par ailleurs l'amorce d'une démarche plus transversale dans la gestion gouvernementale et d'un contexte plus ouvert à l'émergence de démarches comme celle du SDER.

Le SDER marque le début significatif de la supracommunalité (pays, agglomérations), de la prospective territoriale et d'une vision territoriale wallonne reconciliée avec « l'arbalète wallonne » (composée du sillon historique est-ouest et d'un axe émergeant nord sud (de Bruxelles à Arlon via Namur et le Brabant wallon) et l'inclusion de pôles urbains majeurs aux frontières (Bruxelles, Lille, Aachen, Maastricht, Luxembourg) dans la stratégie territoriale wallonne (les aires suprarégionales).

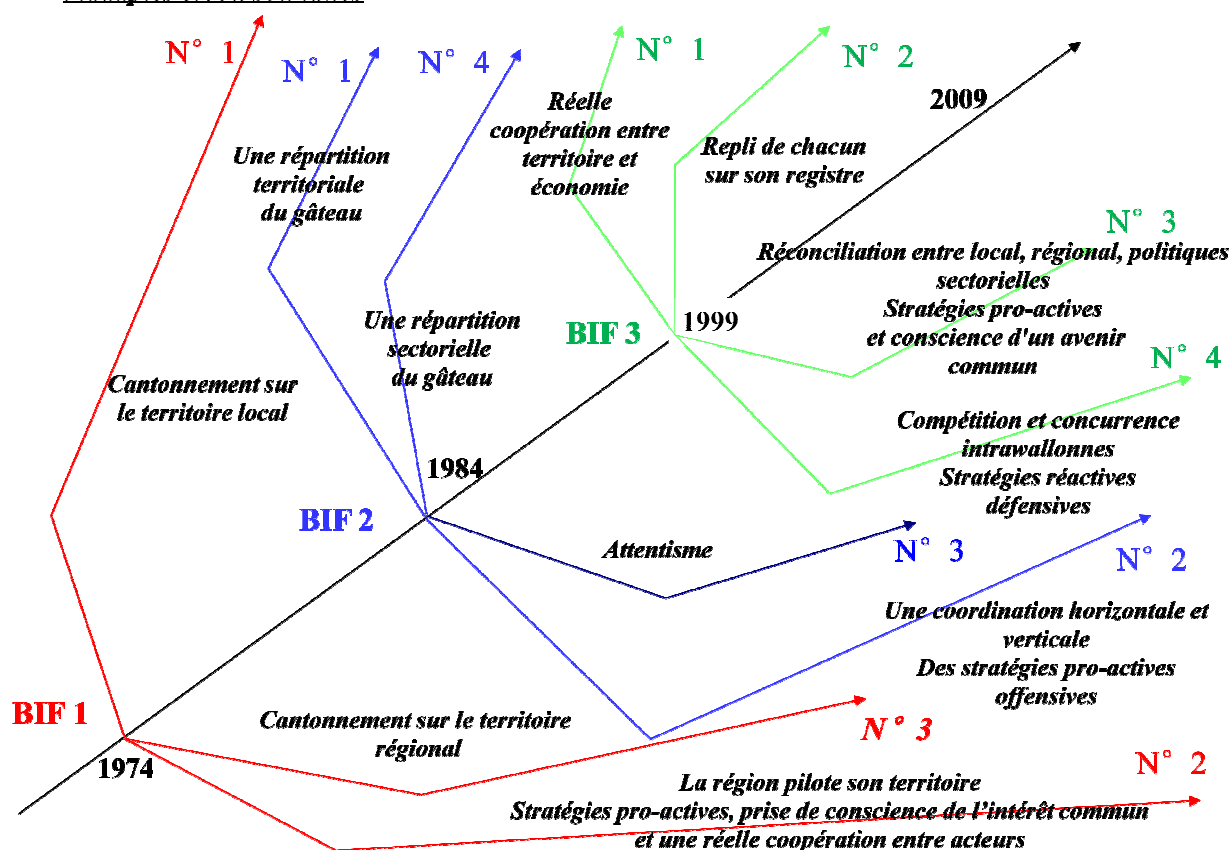
Après l'adoption du SDER, on entre dans une période marquée par les impératifs de la croissance non territorialisée : ainsi le Contrat d'avenir pour la Wallonie, les pôles de compétitivité à la territorialité « masquée ». Une sorte de peur du territoire, une approche a-spatiale, de la croissance « hors sol ».

La Déclaration de politique régionale (DPR) de 2009 s'ouvre plus explicitement au territoire : bassins de vie, politique de la ville, supracommunalité, actualisation du SDER. Au profit d'une nouvelle vie du territoire dépassant le « yoyo » et la peur du territoire ?

La trajectoire de base est donc un mixte entre deux mouvements de fond : d'une part en premier lieu les actions et décisions initiées par l'Union Européenne (dans une de ses configurations Commission, Conseil, Parlement, ...), d'autre part la régionalisation en ce que la Région bénéficie de paquets successifs de compétences et la façon dont elle organise les institutions (la gouvernance plus généralement) et met en œuvre des politiques.



**Trois bifurcations et onze alternatives génératrices de comportements inadaptés et/ou souhaités**



**1.2.1. 1975-76 : l'appropriation du territoire**

	BIF 1
<b>NOM</b>	Appropriation du territoire
<b>DATES</b>	1975/76
<b>Description</b>	Appropriation du territoire par le politique avec émergence d'organes consultatifs et de parastataux à champ territorial couvrant la Wallonie (SDRW, CERW, SwBP <sup>3</sup> ), lancement du PRAT(= SDER) couvrant le territoire wallon. L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont une des premières matières régionalisées dans les faits.
<b>Alternatives N°1</b>	Le <b>repli</b> sur le local et le micro-territoire, la priorité est donnée aux objectifs locaux, le projet wallon est la sommation de ces objectifs. <b>Comportements</b> : cantonnement sur son propre (micro) territoire, les piliers et autres groupements établis se préoccupent prioritairement de la répartition du « gâteau »

<sup>3</sup> SDRW : Société de développement régional pour la Wallonie, CERW : Conseil économique régional wallon, SwBP : Section wallonne du Bureau du plan, PRAT : Plan régional d'aménagement du territoire.



<b>N°2</b>	<p><b>La Région pilote son territoire.</b> L'acteur public wallon prend ses responsabilités et pilote le développement du territoire wallon en fédérant les partenaires publics et privés et les « territoires wallons ». Elle s'inscrit dans une relation active avec les territoires qui l'entourent.</p> <p><i>Comportements : stratégies proactives offensives, prise de conscience de l'intérêt d'un avenir commun, réelle coopération entre acteurs différents</i></p>
<b>N°3</b>	<p>La « <b>Walbanie</b> » : le territoire n'est plus relié aux régions voisines et au contexte hors région. Pour asseoir sa consistance, la Région se concentre sur son pré carré. C'est une démarche strictement endogène.</p> <p><i>Comportements : cantonnement sur son propre territoire (régional), les acteurs adoptent des stratégies réactives défensives</i></p>

### 1.2.2. 1984 : Le poids de l'Europe, le poids du local

	BIF 2
<b>NOM</b>	<b>Le poids de l'Europe et des communes</b>
<b>DATES</b>	<b>1984</b>
<b>Description</b>	L'émergence des politiques européennes (Politique agricole commune (PAC), Politique de cohésion, etc. impacte le territoire sans véritable référentiel territorial régional, d'où émiettement des effets des politiques. Au niveau wallon, la tension « régional-local » (communes, provinces, ensuite sous-régions) s'installe fortement et pour longtemps, l'action politique est mangée par la création des organes administratifs et par les nominations.
<b>Alternatives N°1</b>	<p><b>Abandon</b> d'une Région « forte » ; abandon d'une démarche globale wallonne (gouvernance territoriale régionale fragilisée), priorité à une vision plus sous-régionale (exemple : les intercommunales redessinent le territoire wallon (SIWAT) avec une nouvelle version du PRATW<sup>4</sup>).<sup>5</sup></p> <p><i>Comportements : cantonnement sur son propre territoire, les piliers et autres groupements établis se préoccupent prioritairement de la répartition du « gâteau »</i></p>
<b>N°2</b>	<p>Le Gouvernement wallon met en œuvre une <b>coordination</b> horizontale et verticale des politique sectorielles notamment avec le filtre territorial (happy end : le SDER).</p> <p><i>Comportements : stratégies proactives offensives, adhésion à l'éthique et aux lois de la société, réelle coopération entre acteurs différents</i></p>

<sup>4</sup> SIWAT : Syndicat des intercommunales wallonnes d'aménagement du territoire, PRATW : plan régional d'aménagement du territoire wallon.

Pour ceux qui souhaiteraient en savoir sur PRAT, PRATW et SDER, voir *Territoire(s) Wallon(s)*, n°5.

<sup>5</sup> Pointons que souvent cette tendance sous-régionaliste s'accompagne d'une sectorialisation poussée, comme si la segmentation s'étendait à l'ensemble du champ organisationnel et décisionnel. Ainsi les différentes directions ou inspections générales au sein des ministères comme les OIP (les pararégionaux) deviennent autant de citadelles. C'est le cas pour cette alternative.

N°3	<p>On <b>attend</b>, on fait le tour des problèmes (ex : séminaires transfrontaliers post PRAT) ou stratégie axée sur le captage des financements d'initiative régionale ou d'impulsion européenne.</p> <p><i>Comportements : fixation sur l'immédiateté, les piliers et autres groupements établis se préoccupent prioritairement de la répartition du « gâteau »</i></p>
N°4	<p>La <b>non transversalité</b>. Les politiques sectorielles ne sont pas mises en relation, notamment à travers le prisme du territoire.</p> <p><i>Comportements : les acteurs adoptent des stratégies réactives défensives, les piliers et autres groupements établis se préoccupent prioritairement de la répartition du « gâteau »</i></p>

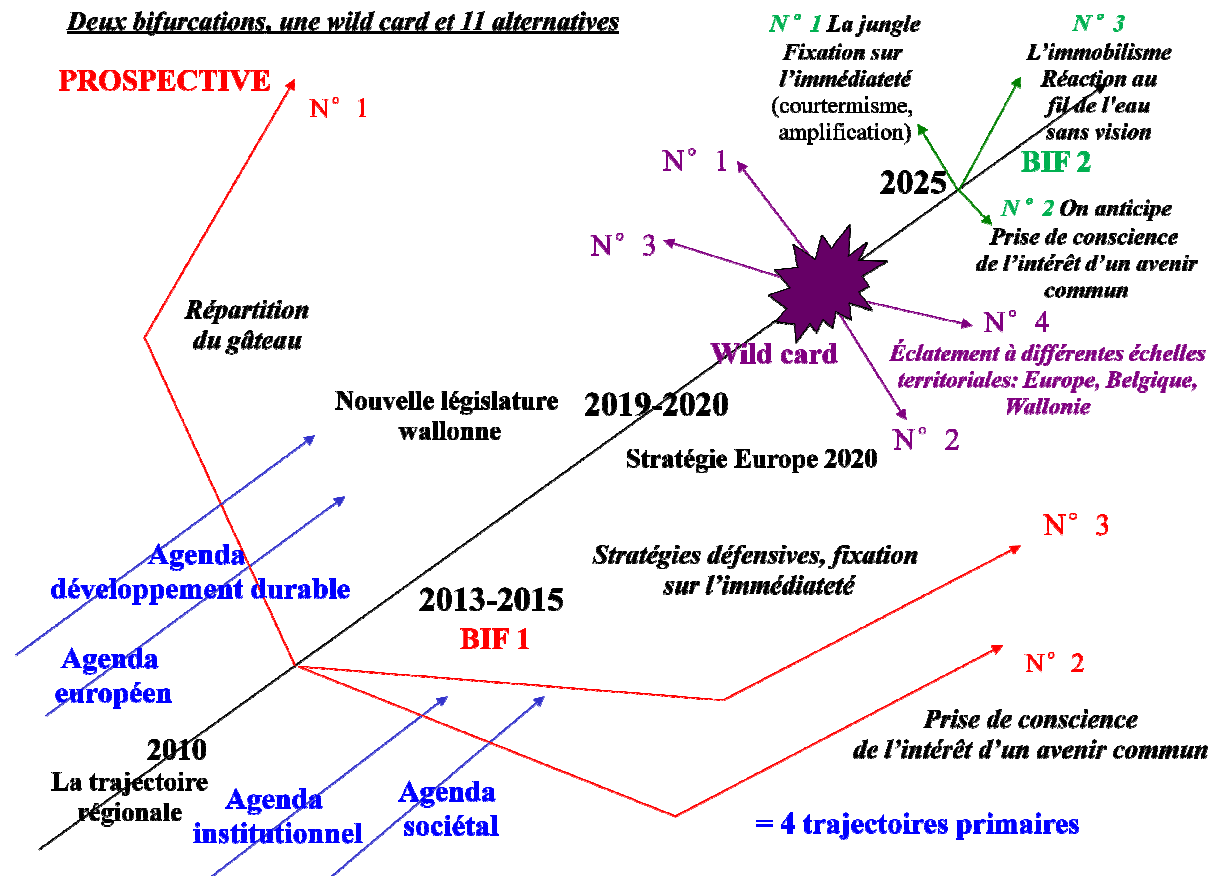
### 1.2.2. 1999 : Le Contrat d'Avenir et la déterritorialisation des politiques

	BIF 3
<b>NOM</b>	<p><b>Déterritorialisation des politiques</b></p> <p>A partir du moment où on ne mène plus une politique régionale forte hormis ce qui est considéré comme prioritaire à savoir la politique de croissance économique à l'aune du PIB ; on aboutit à une économie régionale a-spatiale. On développe les outils en conséquence, un guichet pour recevoir les investisseurs.</p>
<b>DATES</b>	<b>1999</b>
<b>Description</b>	<p>En 1999, La période se clôture (à contre-tendance) par l'adoption d'un document fédérateur (au regard du territoire et de plusieurs politiques sectorielles) : le SDER, en simultanéité avec le SDEC. En 2000, le Contrat d'avenir pour la Wallonie (CAW) consacre un projet à nature essentiellement économique <u>mais</u> déterritorialisée, absence de dimension territoriale des académies universitaires, des pôles de compétitivité, etc.</p>
<b>Alternatives N°1</b>	<p><b>Lier</b> l'outil de développement territorial (SDER) à l'outil de relance à dominante économique (CAW).</p> <p><i>Comportements : volonté de sortir de son univers de référence</i></p>
<b>N°2</b>	<p>Chacun dans son <b>couloir</b> : l'économie (CAW, la politique régionale européenne, etc.), l'environnement, la mobilité, etc.</p> <p><i>Comportements : cantonnement sur son propre territoire et sur son propre secteur</i></p>
<b>N°3</b>	<p><b>Auream mediocritatem</b> : réconcilier le régional avec le local et les compétences sectorielles.</p> <p><i>Comportements : réelle coopération entre acteurs différents, prise de conscience de l'intérêt d'un avenir commun</i></p>
<b>N°4</b>	<p>On reste dans une <b>logique de compétition sectorielle et de concurrence intrawallonne</b>, voire même accentuée.</p> <p><i>Comportements : les acteurs adoptent des stratégies réactives défensives,</i></p>

	acceptation de certaines transgressions
--	-----------------------------------------

## 2. Etape prospective : identification et analyse des bifurcations et analyses futures

### 2.1. Mise en perspective des moments critiques anticipés (2010-2030)



### 2.2. Deux moments critiques

1. La temporalité propre à chacune des deux trajectoires de base conduit à un premier rendez-vous, très proche : 2013-2015.

Sur l'axe wallon, juin 2014 est la fin de l'actuelle législature ; sur l'axe européen, 2013 est le début d'une nouvelle ère dans une série de domaines : notamment politique régionale, politique agricole, le nombre de réunions et de rapports sur « l'après 2013 » est révélateur.

Nous avons dénommé ces années charnières le bulletin des politiques.

La DPR de juillet 2009 est vaste, l'actuel gouvernement s'est donné un cahier des charges lourd. 2014 sera l'heure du constat : le bulletin. Qu'aura-t-il réalisé, notamment en ce qui concerne des dossiers comme les bassins de vie (de mobilité, d'emploi, ...), la politique de la ville, le SDER et plus globalement la territorialisation des politiques assurant à la fois un

projet fédérateur de la Wallonie et basé sur la coopération de ses territoires constituants ? Un bulletin annonçant le suivant, comme dans tout cursus scolaire, 2014 verra l'adoption d'une nouvelle DPR. Quelle bifurcation sera-t-elle alors prise ?

Sur l'axe européen, la stratégie Europe 2020 adoptée par le Conseil européen en juin 2010 et remplaçant la stratégie de Lisbonne, est à la fois un objectif et un référentiel pour les différentes politiques communautaires à mettre en œuvre d'ici là. Elle vise une économie basée sur une croissance triple : intelligente, durable et inclusive ; (triple mais a-territoriale).

Un autre chapitre tout aussi important est celui des perspectives financières 2014-2020. Un relevé de l'actualité montre que « l'après 2013 » est souvent évoqué pour la PAC et la politique de cohésion, qui sont les politiques dont les budgets sont les plus importants. La rétrospective a mis en lumière l'impact de ces deux politiques sur la Région Wallonne.

L'enjeu est de taille non seulement en termes budgétaires (un budget européen que les États d'une façon générale veulent limiter tout en demandant plus d'actions de l'UE, avec un territoire qui s'étend !) mais aussi en termes de critères d'éligibilité (les discussions sont tendues entre le juste retour ou la maximisation des retombées financières et une éligibilité liée à des stratégies discriminantes affichées à toutes les échelles fondées sur la convergence mais aussi sur la valorisation des diversités et des potentiels des territoires).

Les dimensions, régionale et européenne, qui forment la trajectoire de base dans la rétro-prospectrice, seront de plus en plus influencée par les deux autres trajectoires : la relation du citoyen au territoire et développement durable, d'où l'intitulé interpellant de la bifurcation 2.

Quels chemins pourraient être empruntés à la bifurcation 1 ?

La passivité (n°3) ? L'activisme dicté par les circonstances sans avoir défini un cap (n°1) ? Une pro-activité réaliste, opérationnelle et ayant en point de mire le long terme (n°2) ?

	BIF 1
<b>NOM</b>	<b>Le bulletin des politiques</b>
<b>DATES</b>	<b>2013/2015</b>
<b>Description</b>	La gouvernance politique va-t-elle réussir les grands rendez-vous (régionaux et européens)? Le cahier des charges est volumineux : actualisation du SDER, évaluation du CWATUPE, politique de la ville, les bassins de vie, un nouveau plan Marshall, cumul des mandats au Parlement Wallon (rapport local-régional). Au niveau européen : l'après 2013 pour la PAC, la politique régionale, la stratégie Europe 2020.
<b>Alternatives N°1</b>	<b>Le libre-service.</b> On réalise les actions selon les opportunités et le jeu des influences locales ou sous-régionales. <b>Comportements :</b> <i>cantonement sur son propre territoire, fixation sur l'immédiateté, acceptation de certaines transgressions</i>
<b>N°2</b>	<b>On prend ses responsabilités</b> au niveau politique, on finalise en fonction de priorités affichées si on ne peut tout faire. <b>Comportements :</b> <i>stratégies proactives offensives, prise de conscience de l'intérêt d'un avenir commun</i>

<b>N°3</b>	<p><b>On botte en touche, on joue à l'autruche</b></p> <p>On ne nie pas les rendez-vous, on les oublie, on « en-commissionne », on se concentre sur des actions plus périphériques.</p> <p><i>Comportements : les acteurs adoptent des stratégies réactives défensives, fixation sur l'immédiateté</i></p>
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

On notera qu'une bifurcation aurait pu être posée en 2019-2020 : 2019 année d'une nouvelle législature wallonne (quels scénarios à la base de la future DPR ?) , 2020 date cible de la stratégie Europe 2020, et donc de la « naissance » d'une nouvelle stratégie, comportant l'analyse « pertes et profits » de la stratégie précédente. 2. A l'horizon 2025 une autre étape a été pointée : celle de l'atterrissage au niveau du terrain (et donc le retour depuis celui-ci) et dans un contexte souhaité d'évaluation participative de la stratégie 2020 et des politiques communautaires au niveau européen ainsi que l'implémentation régionale de cette stratégie. C'est aussi le « momentum » de la capacité réelle qu'a eu la Région d'avoir assuré la transition vers un développement durable, et surtout un territoire durable (fruit des politiques dévolues au territoire, de celles à impact territorial ou encore de celles a priori a-spatiales mais agissant fortement sur la dynamique territoriale (enseignement, fiscalité, etc)).

Enfin, un point d'équilibre territorial intrawallon a-t-il été atteint ? La coopération a-t-elle primé sur la concurrence, Région et local sont complémentaires, ? L'espace institutionnel wallon a-t-il été simplifié et reprofilé (autour des grands enjeux) tant au niveau de la gouvernance territoriale que des opérateurs (administrations, para-régionaux , intercommunales, provinces, etc.) ?

Cet horizon est le moment d'une bifurcation ouvrant sur trois chemins : la passivité endormie (n°3), les luttes intestines (n°1), ou une voie pro-active ancrée dans des actions fortes et structurantes.

	BIF 2
<b>NOM</b>	<b>Le piège sociétal ( virus NIMBY H1N1)</b>
<b>DATES</b>	2025
<b>Description</b>	<p>On n'a pas pris en compte dès 2010 les enjeux sociétaux : socio-économiques, Développement durable DD (énergétique ; mobilité ; vieillissement de la population ; solidarité intergénérationnelle, interclasse, territoriale), d'où individualisme exacerbé : le Nimby tel un virus se répand en une pandémie telle qu'il structure la société (ghettoïsation, inégalités et disparités territoriales s'accroissent, le territorial se dissout dans le micro, dans la parcelle).</p>
<b>Alternatives N°1</b>	<p><b>La jungle</b></p> <p>On met au bac environnement et DD au profit d'une politique de compétitivité économique radicale, d'où politique d'étouffement à l'intérieur (solidarité minimale) et guerre des féodalités.</p> <p><i>Comportements : cantonnement sur son propre territoire, acceptation de certaines transgressions, les piliers et autres groupements établis se préoccupent prioritairement de la répartition du « gâteau », fixation sur l'immédiateté</i></p>

N°2	On a <b>anticipé</b> depuis 2010 pas à pas et construit une stratégie du long terme. <i>Comportements : prise de conscience de l'intérêt d'un avenir commun, stratégies actives offensives, réelle coopération entre acteurs différents</i>
N°3	<b>Immobilisme. Le bateau régional vire lof pour lof</b> On est convaincu des enjeux. Mais on réagit au mieux au coup par coup. L'ensemble forme une action peu structurée, créant des satisfactions et des insatisfactions successives, notamment territoriales. <i>Comportements : fixation sur l'immédiateté, les acteurs adoptent des stratégies réactives défensives</i>

La dénomination de piège sociétal signifie que la conjonction souhaitée des quatre trajectoires assure le rendez-vous du projet sociétal et du désir du citoyen, le rendez-vous manqué induit des comportements individualistes, la solidarité s'estompe, les attitudes Nimby se propagent tel un virus.

### 2.3. Une wild-card

La wild card est explicite : un éclatement (délitement ou explosion) de la consistance des territoires, simultané ou touchant uniquement certaines échelles territoriales (la combinatoire est large) : Europe, Belgique, Wallonie, sans parler du monde.

<b>NOM</b>	La wild card
<b>DATES</b>	2020-2025
<b>Description</b>	<b>Impossibilité de continuer le « vivre ensemble » aux différentes échelles territoriales</b>
<b>Alternatives N°1</b>	<b>Eclatement</b> de la Belgique
<b>N°2</b>	<b>Eclatement</b> de la Wallonie.
<b>N°3</b>	<b>Disparition</b> d'une Wallonie autonome
<b>N°4</b>	<b>Dissolution</b> de l'Europe

Les alternatives se présentent comme suit :

- Une Europe absente du monde multipolaire n'ayant pu développer une politique économique et sociale ainsi qu'une politique de défense, englobant les États Membres. Une Europe qui n'a pu maîtriser son territoire dans ses frontières extérieures (la fuite en avant d'un élargissement débouchant sur une zone de libre échange) ni construire une vision commune de sa structuration spatiale interne.
- Une Belgique qui éclate dans un scénario tchéco-slovène, mais quid de Bruxelles ?
- Une Wallonie qui devient soit un État (voir supra), soit une Région rattachée à la France (sous régime concordataire ?).

- Une Wallonie qui éclate, des morceaux allant vers la France, l'Allemagne, le Grand Duché de Luxembourg et...Bruxelles.

### 3. Etape stratégique : construction d'une stratégie comportementale à partir des alternatives souhaitables

La rétrospective et la prospective ont identifié des bifurcations associées de façon radicale à des comportements inadaptés ou souhaités. Si l'on veut entrer dans un cercle vertueux, la sagesse et le refus de l'hypocrisie (le déni de voir la réalité parce qu'elle n'entre pas dans une vision) oblige de créer un chemin stratégique qui ne sera pas linéaire (tenir compte des événements advenant) mais qui sera nécessairement lié à un cap, pour notre domaine un **contrat territorial** ainsi qu'à des comportements qui devront être extrêmes (on songe à l'éthique en gouvernance territoriale) et à un équilibre interrégional (par exemple entre la revendication locale et l'impératif d'un pilotage régional). Dans ce schéma, la Région pilote et fédère le territoire de la Wallonie dans une démarche intégrant tous les acteurs dans un débat public et raisonné emportant consensus et dissensus, en prenant appui sur les politiques européennes et sur les régions limitrophes, dans une perspective de long terme basée sur la solidarité et le développement durable.

Ce contrat est la mise en faisceau des quatre trajectoires primaires dans un chemin de convergence et en interrelation continue, il s'articule autour de trois enjeux : la connaissance, la gouvernance, une ingénierie territoriale à deux registres (un référentiel et un processus de territorialisation des politiques).

En conséquence, les pistes d'actions se présentent comme suit :

1° Constituer un **socle d'intelligence territoriale** en Wallonie.

Ce socle est concrètement

a) la mise en réseau des groupes et institutions en un lieu d'informations réciproques, d'augmentation de la connaissance par la confrontation des expériences wallonnes et étrangères en stratégie et en prospective territoriale (l'actuelle plateforme intelligence territoriale est une initiative qui va dans ce sens) ;

b) la création d'un véritable Observatoire du territoire de type partenarial pour alimenter le débat, les exercices de prospective et de stratégie (l'Observatoire de la Santé est un exemple intéressant). Le déficit d'informations primaires est flagrant et est une des premières tâches que ledit observatoire doit assurer en lien avec les équipes et services de même objet dans d'autres régions et pays ou au niveau européen (ESPON notamment). La Conférence permanente du développement territorial (CPDT) est une initiative qui va dans ce sens, mais qui exigerait un reprofilage structurel complet ;

2° instaurer **une nouvelle gouvernance territoriale** : revoir la fonction consultative et participative territoriale aux différents niveaux : régional, local et supralocal, recentrer le débat du projet territorial prospectif sur le Parlement, mettre fin au « yoyo Région-local » pour une relation de nature contractuelle et non exclusivement de tutelle et de subventionnement. Ceci s'accompagne d'une comptabilité budgétaire consolidée territorialisée qui assure transparence (une des modalités pour lutter contre les « citadelles locales »). Il s'agit aussi de faire émerger un niveau unique de supracommunauté à dimension politique (par rapport à celles à objectifs techniques dont les territoires doivent être régis par une logique d'efficacité technique) , d'instaurer au sein du gouvernement un

ministre en charge du développement territorial<sup>6</sup> (un ministre de la cohésion territoriale pour être en phase avec l'Europe), avec les outils spécifiques (voir infra et supra) et par la prise en charge d'une approche transversale (instance d'interrogation sur la territorialité des politiques et sur la convergence à cet égard), ledit ministre prenant appui sur une structure administrative spécifiquement dédiée à ces tâches ;

3° Élaborer un **référentiel territorial régional** : au niveau stratégique, l'actualisation du SDER (la question qui se pose est l'ampleur de cette actualisation mesurée au degré d'urgence de le mettre en oeuvre) et au niveau réglementaire, la révision des plans de secteurs adaptés aux enjeux du développement et de la durabilité : des plans de secteurs durables. Ceci suppose, sur base du référentiel SDER, une participation active de la Région et de ses acteurs (sur base du référentiel) au chapitre cohésion territoriale de la politique de cohésion européenne (FEDER, transfrontalière, macro-région, vision stratégique comme SDEC et suite du processus) ainsi qu'à la politique de la ville et à celle du développement rural (cf. pilier II de la PAC). Le même référentiel devient l'axe pour la mise en oeuvre des outils à impacts territoriaux (parmi de nombreux exemples : plans communaux d'aménagement, permis d'urbanisation, plans communaux de mobilité, plans communaux de développement rural, rapports urbanistiques et environnementaux (rue), schémas de structure communaux).

La prospective aura un rôle majeur à remplir dans l'élaboration de ce référentiel.

Restent des chapitres ouverts : un dispositif coopératif de territorialisation des politiques, des enceintes politiques de coopération supracommunales orientées sur le projet, un dosage modéré d'institutionnalisation, ....

Le dernier chapitre pourrait être une 4° piste d'action : **la relation du citoyen au territoire**, car le changement souhaité dans les comportements trouve tant ses fondements que ses freins que dans cette relation qu'il s'agisse des individus et surtout des groupes ou mouvements de toute nature.

---

<sup>6</sup> Où le premier dont ce serait une des compétences fortes.